



REGION REUNION

www.regionreunion.com



Sainte-Clotilde,

Monsieur YVES TAMBON

Secrétaire Général
de l'UNSA Région Réunion

Votre identifiant Région : 1434
(A rappeler dans toutes vos correspondances)

Affaire suivie par : Henry JONZO
Service : DRH
Tél : 0262487062 - Mél : henry.jonzo@cr-reunion.fr

N/REF : D2022/12055

V/REF : URR29-2022 (courrier en date du 06 septembre 2022).

OBJET : Votre demande de regroupement d'heures mensuelles d'information syndicale.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'accuse réception de votre courrier visé en référence par lequel vous me demandez de pouvoir regrouper en une journée, le 14 octobre prochain, six heures mensuelles d'information syndicale au titre de votre représentation au Comité Technique, en application de l'article 6 du décret n°85-397 sur l'exercice des droits syndicaux dans la fonction publique territoriale.

Sous réserve des nécessités de service, suivant l'appréciation des chefs d'établissement et des responsables des services concernés, j'émet un avis favorable sur votre demande.

Veillez agréer Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente



Pour la Présidente
et par dérogation
Signé électroniquement par : John GANGNANT
Date de signature : 19/09/2022
Qualité : SG - DGA
Le Directeur Général Adjoint des Services
John GANGNANT